REGLEMENT COUPE DU MORBIHAN SENIORS

Article 1 - Généralités

Une Coupe est organisée au cours de la saison sous le contrôle du Comité du Morbihan et de la Commission compétente, et suivant les Règlements de la Fédération Française de Basket-Ball.

Chaque club évoluant en championnat senior départemental devra engager une équipe senior et une seulement de chaque catégorie (masculin et féminin) en Coupe du Morbihan. Cette équipe sera clairement identifiée (équipe type 1, 2, 3… évoluant en championnat départemental) lors de l'engagement. L'engagement des équipes est gratuit.

En cas de non engagement d'une équipe par un club à la date fixée par le comité, l'équipe évoluant au plus haut niveau pouvant participer à la Coupe (cf article 3) sera engagée d'office.

Un tirage au sort intégral sera effectué à chaque tour.

Les frais d'arbitrage seront à la charge des clubs à part égale à l'exception des finales à la charge du Comité.

Article 2 - Participation

La Coupe ne pourra être disputée que par des associations régulièrement affiliées à la F.F.B.B **et dans le ressort territorial du département du Morbihan**.

Les joueurs et joueuses devront être licenciés pour la saison en cours.

Toute équipe dont un joueur ne sera pas licencié à la date de la rencontre ou qualifié pour cette rencontre sera déclarée battue par pénalité.

Article 3 – Conditions engagements

Les divisions admises : PR, D2, D3, D4 (uniquement en masculins)
Toute équipe féminine évoluant en D4 (CD44) intégrera le niveau D3 sur la Coupe.

Handicaps : 1 niveau 9 pts
2 niveaux 15 pts
3 niveaux 20 pts

Pour pouvoir participer et réintégrer la Coupe du Morbihan suite à d'autres coupes (Coupe de France), il faut être inscrit à la date prévue pour l'engagement.

Article 4 - Tirage

Tirage intégral par catégorie avec un tableau établi dès le 1er tour.

Les rencontres des tours éliminatoires auront lieu sur le terrain du club hiérarchiquement le plus bas. Si deux équipes du même niveau se rencontrent, c'est le club tiré en premier qui recevra.

Article 5 - Déroulement

Les rencontres se disputeront par élimination directe.

Temps règlementaire FFBB, plus prolongation s'il y a lieu.

Article 6 – Dates retenues

- Tour préliminaire : 19/20 décembre 2026
- 1/16 de finales : 23/24 janvier 2027
- 1/8 de finales : 20/21 février 2027
- 1/4 de finales : 17/18 avril 2027
- 1/2 finales : 15/16 mai 2027
- Finales : 29/30 mai 2027

Article 7 - Horaires

Les horaires officiels des rencontres sont fixés le samedi soir à 20h30 pour les masculins et le dimanche après-midi à 15h30 pour les féminins.

Les jours et horaires pourront être modifiés sur demande des clubs par dérogation au plus tard 15 jours avant de la date de rencontre.

Dans le cas où les deux clubs ne trouvent pas d'arrangement, le pôle compétition 5x5 tranchera en tenant compte des éléments présentés.

Demande de report d'une rencontre (avec accord des deux clubs par dérogation) : celle-ci devra être jouée au plus tard 2 semaines avant le prochain tour, pour les ½ finales au plus tard 3 semaines avant la finale.

Article 8 – Points de règlements divers

Le niveau de l'équipe retenu sera celui du championnat auquel participe l'équipe à la date du tour joué.

Toute équipe déclarant forfait sera frappée d'une pénalité financière dont le montant est déterminé pour chaque saison sportive par le comité directeur (cf dispositions financières du CD56).

En cas d'engagement d'une équipe réserve, il sera fait application de la règle du brûlage applicable à cette équipe en championnat.

L’envoi des feuilles de marque au comité incombe au groupement sportif recevant quel que soit le vainqueur. Elles doivent être transmises par export sur FBI au plus tard le dimanche soir. En cas de non-respect, une pénalité financière sera infligée à l’association fautive (voir dispositions financières).

Article 9 - Coupe

L'association vainqueur gardera la Coupe.

Article 10 – Cas non prévus

Tous les cas non prévus au règlement seront tranchés par le Bureau Départemental après avis de la Commission compétente.

Article 11 – Acceptation du présent règlement

Le fait pour l'association de participer à cette Coupe implique l'acceptation du présent règlement.